

# BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LE SEJOUR PROPOSE PAR LE COMITE DEPARTEMENTAL 06

ANNEXE 13



Maison des Associations – 7 rue Hôtel de Ville  
06800 CAGNES SUR MER

Assurance R.C.P. : ALLIANZ IARD 87 rue de Richelieu 75002 PARIS ct n°55111371  Garantie financière : GROUPAMA 126, rue de la Piazza 93199-Noisy Le Grand Cedex Tel 33(0)149313131 ct. n° 4000716162 /0	<b>IMPORTANT</b> : si certaines des rubriques ci-dessous relatives aux caractéristiques du séjour ou du voyage ne sont pas remplies, les parties entendent se référer à l'offre préalable du voyage émanant de l'organisateur mentionné ci-dessous, conformément aux conditions générales de vente consultables comme précisé au bas du bulletin	Date : <b>10/10/2018</b>  N° fédéral du séjour
--	--	--

<b>CLIENT</b> Nom Prénom : Adresse : CP :                      Ville : Tél :                      Port : E-mail : N° Licence FFRP :	<b>CONJOINT</b> Nom Prénom : Adresse : CP :                      Ville : Tél :                      Port : E-mail : N° Licence FFRP :
---	---

Personne à prévenir en cas de problème :  
 Nom.....Prénom.....Tél.....mail

SEJOUR ou VOYAGE : Ile de la Réunion (21 jours et 19 nuits)  
**Date : 6 au 26 Novembre 2019**  
 Description : Randonnées pédestre

<b>ORGANISATEUR</b> Nom : CDRP06 Voyage ou séjour : <b>2019 - 07</b> Le séjour ou le voyage peut être annulé si un nombre minimum de 7 participants n'est pas inscrit à la date du 15 janvier 2019	<b>HEBERGEMENT</b> Mode : <b>Gîtes ou chambres d'Hôtes et 1 refuge</b> Chambre : Double ou individuelle avec supplément ou dortoirs En Demi-pension – boissons comprises à l'exception du refuge et gîtes dans le cirque de Mafate
<b>FORMALITES</b> Licence FFRandonnée en cours de validité : oui Passeport : OUI CNI : NON	<b>TRANSPORT</b> Description : Vol international Paris ou Marseille - Saint Denis de La Réunion. Location mini bus ou voiture pour déplacements sur l'Ile
<b>REVISION DE PRIX</b> Voir notice d'information de l'organisateur <b>FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION</b> - Annulation faite avant le 6/04/2019 : retenue de 1500€. - Annulation faite entre le 5/04/2019 et le 6/06/2019 : retenue de 1500€ - Annulation faite entre le 5/06/2019 et le 6/08/2019 : retenue de 1800€ - Annulation postérieure au 5/08/2019 : retenue de 100% du montant total du séjour (remboursé par l'assurance si vous avez souscrit l'assurance annulation et dans le cas d'une annulation justifiée) Cf. conditions jointes annexe 10	<b>ASSURANCES (barrer la mention inutile)</b> -Annulation/interruption de séjour 51€ par personne : OUI NON (Joindre un <u>chèque à l'inscription</u> à l'ordre du CDRP06) -Bagages = cotisation 12,56 € : OUI NON  <b>Joindre obligatoirement à ce bulletin d'inscription le bulletin de souscription pour les assurances. (Annexe 11) renseigné, même si aucune assurance n'a été souscrite</b>

DECOMPTE	PRIX UNITAIRE	NOMBRE DE PERSONNE	MONTANT	Je soussigné certifie avoir pris connaissance des conditions générales de vente indiquées ci-dessous et avoir reçu, préalablement la brochure de l'organisateur contenant les conditions générales et particulières de vente que je déclare accepter sans réserve
Prix du séjour 2250 € à confirmer lors de la réservation définitive Majoration Ch Individuelle Sur place				

1<sup>er</sup> ACOMPTE 1000€ par chèque à la pré-inscription, sera encaissé lors de l'inscription définitive  
 Le 15 janvier 2019 au plus tôt  
 2<sup>ème</sup> ACOMPTE 500€ avant le 05/03/2019 par chèque ou CB  
 3<sup>ème</sup> ACOMPTE 300€ avant le 05/06/2019 par chèque ou CB  
  
**SOLDE 450€ A REGLER par chèque ou CB AVANT LE 5/08/2019**

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris. Numéro d'immatriculation : IM075100382  
 Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93  
 La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une Association reconnue d'utilité publique, agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre. Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

# BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LE SEJOUR PROPOSE PAR LE COMITE DEPARTEMENTAL 06

ANNEXE 13

Les Conditions Générales de vente et, la notice assurances sont consultables à la permanence de l'association ou sur le site de l'association (préciser ici l'adresse du site ainsi que le chemin pour accéder au document).

## **Informations destinées aux voyageurs :**

### **●Coordonnées de l'organisateur du séjour :**

**CDRP06 représentée par son pdt M. Alain Bauhardt. adresse : 7 rue de l'Hôtel de Ville 06800 Cagnes s/mer**  
**Responsable du séjour : Mme Martine Chech mail : sejours@cdrp06.org – tél. 06 38 41 11 14**

● L'organisateur est responsable de la bonne exécution de tous les services de voyage conformément à l'article L211-16 du code du tourisme et, il est tenu d'apporter une aide au voyageur qui est en difficulté conformément à l'article L211-17-1 du code du tourisme.

### **●Cession du contrat :**

Le voyageur peut céder son contrat à une autre personne moyennant des frais réels et raisonnables justifiables par l'organisateur, dernier délai : 7 jours avant le départ du séjour.

### **●Augmentation du prix du voyage :**

Le prix du voyage ne peut être augmenté que si les coûts spécifiques augmentent (prix des carburants, taxes aéroportuaires, portuaires, touristiques, taux de changes, location véhicule) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du séjour. Si la majoration de prix dépasse 8% du prix du voyage, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

### **●Modification du contenu du séjour :**

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés si l'un des éléments essentiels du séjour, autre que le prix, subit une modification importante.

### **●Annulation du séjour par l'organisateur :**

Si avant le début du séjour, l'organisateur annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement s'il y a lieu.

●**Annulation du séjour par le voyageur en cas de circonstances exceptionnelles** (ex : problèmes de sécurité) Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du séjour en cas de circonstances exceptionnelles et inévitables survenant au lieu de destination ou à proximité immédiate.

### **●Élément important ne pouvant être fourni au cours du séjour par l'organisateur :**

Si, après le début du séjour, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du séjour et que l'organisateur ne remédie pas au problème. Les voyageurs ont aussi le droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyages.

●Le voyageur est tenu de communiquer toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage conformément au II de l'article L211-16 du code du tourisme

### **●Réclamations des voyageurs :**

Après avoir saisi l'association organisatrice et, à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le participant au séjour peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel).

### **●Protection contre l'insolvabilité de l'organisateur :**

La FFRandonnée a souscrit pour le compte de l'association organisatrice une garantie Financière auprès de GROUPAMA assurance –crédit & caution 126 rue de la Piazza 93199 Noisy Le Grand Cedex  
Tel. 33(0)149313131. N° de contrat 4000716162 /0.

Si l'organisateur devient insolvable avant le départ du séjour, les montants versés seront remboursés.

Si l'organisateur devient insolvable après le début du séjour et si le transport est compris dans le prix du séjour, le rapatriement sera pris en charge par GROUPAMA.

### **●Exigences particulières du voyageur acceptées par l'organisateur :**

.....  
.....

Pour l'Organisateur :

Le Client : (apposer ici la mention Lu et approuvé)

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris. Numéro d'immatriculation : IM075100382

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une Association reconnue d'utilité publique, agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre. Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

IMv9-Annexe 13 –bullinscristour\_09/2018

BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LE SEJOUR PROPOSE  
PAR LE COMITE DEPARTEMENTAL 06

ANNEXE 13

Le \_\_\_\_\_ à  
Signature

Le \_\_\_\_\_ à  
Signature

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris. Numéro d'immatriculation : IM075100382

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une Association reconnue d'utilité publique, agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre. Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

IMv9-Annexe 13 –bullinscripséjour\_09/2018